

AB INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 173.308 euros
Siège social : 6 Bis Rue d'Antroeuilles
59710 AVELIN
883.417.040 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUILLET 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 239.672,43 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « Autres Réserves », soit : 239.672,43 €

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

La présente décision d'affectation est signée par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

Le Gérant
Alexis BLONDIAU

Signé par :

ED93F0480F514AF...

①

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL AB INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 6 BIS RUE D'ANTROEUILLES		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 8 3 4 1 7 0 4 0 0 0 0 1 0		Néant ☐				
		Exercice N, clos le, 31122025	N-1 31122024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CC			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AC			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	413 987	CT	413 987	404 775
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	413 987	BK	413 987	404 775
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Créances	BX	117 600	BY	117 600	111 600
	Autres créances (3)	BZ	403 844	CA	403 844	200 528
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	3 860	CG	3 860	46 854
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	525 305	CK	525 305	358 982
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	939 292	1A	939 292	763 757
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL AB INVEST		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :173 308.....)	DA	173 308	173 308
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	17 331	16 067
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	464 636	304 679
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	239 672	161 221
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	894 948	655 275
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52	45 627
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	259	259
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 620	8 731
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 155	51 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 258	2 058
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	44 344	108 482	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	939 292	763 757	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 344	108 482
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	52	66	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB INVEST				Néant ☐ *			
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	242 000		
		FJ	FK	FL	242 000		
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *	Certifié conforme			FM		
	Production immobilisée *	à l'original			FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *	Signé par : <i>Alexi BLONDI</i>			FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	ED93F0480F514AF...			FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	242 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stocks (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	11 559	
	Salaires et traitements *				FY	162 296	
	Cotisations sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations				GA	
						GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1		
	Autres charges (12)				GE	1 669	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	180 445
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	61 555	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	190 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 308	
	Reprises sur dépréciations				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2		
Total des produits financiers (V)					GP	194 308	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	197	
	Différences négatives de change				GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	197	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	194 111	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	255 666	
						221 063	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL AB INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	36 139
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(36 139)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 994 23 703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	436 308 361 569
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	196 635 200 349
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	239 672 161 221
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5	11 020 8 008
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin	A10	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
à l'original

Règles et Méthodes Comptables

Signé par :

Alexi BLANDIAU

ED93F0480F514AF...

Etat exprimé en euros

La société est une holding qui détient des titres de sociétés liées à la vente, l'entretien et les réparations automobiles.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément à l'ANC 2014-03.

Le bilan de l'exercice présente un total de **939 292** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **436 308** euros et un total **charges** de **196 635** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **239 672** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cautions

Cautionnement en 2021 par la société AB INVEST des engagements de la société GROUPE LESAFFRE, au sein de laquelle la Société AB INVEST représentée par son Gérant, Monsieur Alexis BLONDIAU, assure une fonction de Directeur Général, au profit de la Banque Populaire du Nord et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, à hauteur de 98 % de l'encours du prêt de 1.886.000 euros contracté par la société GROUPE LESAFFRE sur une durée de sept (7) ans. Le solde de l'emprunt restant dû par la société GROUPE LESAFFRE au 31 Décembre 2021 s'élève à la somme de 1.883.500 euros

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	404 775		9 212			413 987
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	404 775		9 212			413 987
TOTAL		404 775		9 212			413 987

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	117 600	117 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	7 110	7 110	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 753	1 753	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	394 981	394 981	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		521 444	521 444	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	52	52		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 620	10 620		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 955	6 955		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 200	24 200		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	259	259		
	Autres dettes	2 258	2 258		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		44 344	44 344		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		45 438			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		259			

GROUPE LESAFFRE

SARL AB INVEST

Page : 19

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		12 728
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		52
Frais bancaires à payer	52	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 720
Frs factures n/ parvenues	5 720	
Dettes fiscales et sociales		6 955
Org. soc. charges à payer	6 955	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		60 000
Autres créances clients		60 000
Clients facture à établir	60 000	



AB Invest
6bis rue d'Antroeuilles
59710 Avelin

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société AB Invest

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nicolas Suin



commissaire
aux comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Merignies,
Le 28 juillet 2026

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL AB INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 6 BIS RUE D'ANTROEUILLES		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 8 3 4 1 7 0 4 0 0 0 0 1 0		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122025					
		N-1 31122024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
		Participations	CS	413 987	CT	413 987	404 775
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TO TAL (II)	BJ	413 987	BK	413 987	404 775
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	117 600	BY	117 600	111 600
		Autres créances (3)	BZ	403 844	CA	403 844	200 528
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	3 860	CG	3 860	46 854	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TO TAL (III)	CJ	525 305	CK	525 305	358 982	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	939 292	1A	939 292	763 757	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL AB INVEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :173 308.....)	DA	173 308	173 308
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	17 331	16 067
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	464 636	304 679
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	239 672	161 221
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	894 948	655 275
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52	45 627
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	259	259
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 620	8 731
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 155	51 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 258	2 058
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	44 344	108 482	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	939 292	763 757	
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 344	108 482
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	52	66	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : SARL AB INVEST		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	242 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	242 000
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions *			FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			FI	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	242 000
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
Variation de stocks (marchandises) *				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 921
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	11 559
Salaires et traitements *				FY	162 296
Cotisations sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$		GA	
			GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *		GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			G1		
Autres charges (12)			GE	1 669	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	180 445	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	61 555
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	190 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	4 308	
	Reprises sur dépréciations		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		G2		
	Total des produits financiers (V)		GP	194 308	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	197	
	Différences négatives de change		GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	197	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	194 111
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	255 666

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL AB INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	36 139
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(36 139)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 994 23 703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	436 308 361 569
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	196 635 200 349
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	239 672 161 221
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	11 020 8 008
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

La société est une holding qui détient des titres de sociétés liées à la vente, l'entretien et les réparations automobiles.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément à l'ANC 2014-03.

Le bilan de l'exercice présente un total de **939 292** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **436 308** euros et un total **charges** de **196 635** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **239 672** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cautions

Cautionnement en 2021 par la société AB INVEST des engagements de la société GROUPE LESAFFRE, au sein de laquelle la Société AB INVEST représentée par son Gérant, Monsieur Alexis BLONDIAU, assure une fonction de Directeur Général, au profit de la Banque Populaire du Nord et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, à hauteur de 98 % de l'encours du prêt de 1.886.000 euros contracté par la société GROUPE LESAFFRE sur une durée de sept (7) ans. Le solde de l'emprunt restant dû par la société GROUPE LESAFFRE au 31 Décembre 2021 s'élève à la somme de 1.883.500 euros

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	404 775		9 212			413 987
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	404 775		9 212			413 987
TO TAL		404 775		9 212			413 987

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		12 728
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		52
<i>Frais bancaires à payer</i>	52	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 720
<i>Frs factures n/ parvenues</i>	5 720	
Dettes fiscales et sociales		6 955
<i>Org. soc. charges à payer</i>	6 955	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		60 000
Autres créances clients		60 000
<i>Clients facture à établir</i>	<i>60 000</i>	